

→ PERMANENCES DES ÉLUS

- **Le maire Jean-Paul Loyer**
Affaires générales
tous les jours sur rendez-vous
- **1^{er} adjoint Philippe Allier**
Urbanisme, finances
mercredi matin sur rendez-vous.
- **2^{ème} adjoint Alain Blaise**
Affaires scolaires et périscolaires
samedi de 9h30 à 11h sur rendez-vous.
- **3^{ème} adjoint Michel Douillard**
Voirie, bâtiment, assainissement
lundi de 14h à 16 h sur rendez-vous.
- **4^{ème} adjointe Jacqueline Levesque**
Affaires sociales et communication
mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous.
- **5^{ème} adjoint Michel Moreau**
Vie associative, sport et culture
mercredi de 15h à 17h30 sur rendez-vous.

→ HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi	8h30/12h	13h30/17h30
Mardi	8h30/12h	Fermé au public après-midi
Mer.	8h30/12h30	14h/17h30
Jeudi	8h30/12h	13h30/17h30
Ven.	8h30/12h	Fermé au public après-midi
Sam.	9h/11h30	Permanence état-civil

☎ 02 40 06 53 18

E-mail : mairie.chateau-thebaud@orange.fr

Site internet : www.chateau-thebaud.fr

→ GARDES DE NUIT ET WEEK-END

Médecins et ambulances	☎ 15
Gendarmerie	☎ 17
Pharmacie de garde	☎ 3237

DEJA UN AN...

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe, de nombreuses réalisations ont vu le jour :

- mise en service de l'Espace Bois Joli,
- fin de chantier de la station d'épuration du bourg,
- nouveau logo et une nouvelle présentation du bulletin municipal,
- nouveaux services pour les enfants : l'accueil de loisirs des 3/5 ans et 6/12 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les membres des commissions préparent actuellement les cahiers des charges pour les projets à venir :

- étude diagnostic stratégique de la commune sur l'évolution des 20 ans à venir,
- étude de l'aménagement de la route de Montbert avec comme objectif de réaliser les travaux en 2010.

Ces études seront présentées en réunions publiques le moment venu.

Je tiens à remercier toute mon équipe pour le travail effectué grâce à sa participation efficace dans les diverses commissions.

A PROPOS DE L'HOPITAL DE LA PLACELIERE

Nous déplorons la fermeture de cet établissement, décision prise par les hôpitaux de Nantes, la commune n'a malheureusement pas de pouvoir de décision à ce sujet. Nous espérons vous donner dans le futur bulletin d'octobre 2009 plus d'informations sur l'avenir de ce site et la relocalisation des 74 lits.

Je vous souhaite une lecture agréable de ce nouveau numéro du Trait d'Union Castelthébaltais.

Le Maire, Jean-Paul Loyer

Sommaire

La Vie Municipale - page 1 à 9

- CR des conseils municipaux
- Commission Archives
- Budget
- Combien ça coûte ?
- Service enfance jeunesse
- PEL CEL
- Interview de 2 nouveaux conseillers
- Commission embellissement

La Vie scolaire - page 10

- Ecole M. Canonnet
- Ecole St Joseph

La Vie Associative - page 11 à 14

- Basket Sèvre et Maine
- La carte au trésor à Caffino
- Chasse
- Comité des Fêtes
- Club des Amis Réunis

- Danse
- Sol en Vigne
- Tennis de Table
- Calendrier des Fêtes et Manifestations

Infos Pratiques - page 15 à 16

- Administration
 - Permanences en Mairie
 - Passeports biométriques et carte d'identité
 - Recensement militaire
 - Horaires de la bibliothèque
- Etat Civil
- Dates à retenir
- Passage des ordures ménagères pendant les ponts
- Nouveaux horaires du bureau de Poste
- Médaille de la famille
- Eau et assainissement
- Association apicole

- Calendrier du nouveau bulletin et du flash Infos
- Les produits phytopharmaceutiques
- Erratum guide pratique

Intercommunalité - page 19 à 20

- Relais Assistantes Maternelles
- Pôle emploi
- Service du taupier
- Semaine sur l'environnement
- Horaires déchèterie

Directeur de la publication : Jean-Paul Loyer
Responsable de la communication : Jacqueline Levesque
Nombre d'exemplaires : 1 200.
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2009



Conception et impression :
IMPRIMERIE 2000
Vieilleville - Tél. 02 40 26 54 64



La couverture du bulletin est imprimée avec des encres végétales sur papier non chloré et l'intérieur sur papier 100% recyclé.
L'IMPRIMERIE 2000 respecte l'environnement et est labellisée IMPRIM'VERT.

LA VIE MUNICIPALE

COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 8 décembre 2008

1 - Décision modificative n° 2 au budget communal

M. ALLIER explique qu'il convient de modifier le budget par des opérations d'ordre afin d'intégrer des travaux en régie pour un montant 61 873 €. Cela permet en particulier de récupérer la TVA (dans deux ans).

Les travaux réalisés sont l'aménagement du parking annexe et les espaces verts de l'Espace Bois Joli et l'aménagement des placards des bureaux de la mairie.

Le conseil municipal APPROUVE la décision modificative.

2 - Décision modificative n° 3 au budget annexe lotissement communal

M. ALLIER précise qu'il s'agit d'une opération strictement comptable de fin d'exercice, destinée à équilibrer les stocks.

Le conseil municipal APPROUVE la décision modificative n° 3 au budget annexe lotissement communal.

3 - Règlement concernant la vie associative et la commune

M. MOREAU rappelle que la commission «sports, culture et vie associative» a été chargée d'élaborer un document encadrant les relations entre la commune et les associations communales.

M. TUAL présente le document.

M. le Maire demande à la commission d'établir un document dans le cadre de l'utilisation des salles par les associations.

Le conseil municipal APPROUVE le document.

Conseil municipal du 12 janvier 2009

1 - Communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine - Voirie d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire explique que chaque commune doit délibérer afin de valider les voies à la charge de la communauté de communes.

Le conseil municipal APPROUVE la liste des voies, conformément aux plans annexés à la

présente délibération, considérées comme voies d'intérêt communautaire.

2 - Diagnostic énergétique des bâtiments - convention de conseil en énergie partagée avec le Pays du vignoble

Monsieur le Maire présente la question et rappelle que la commune avait prévu d'étudier cette question afin de réaliser des économies de fonctionnement. L'initiative du Pays du Vignoble nantais, en collaboration avec l'ADEME, qui propose aux communes membres de réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux entre tout à fait dans cette optique. Le coût de la prestation est estimée entre 1€ et 1,40 €/habitant.

Le conseil municipal APPROUVE la réalisation d'un diagnostic énergétique des équipements communaux.

3 - Participation à la halte garderie de la Haye Fouassière - convention

La commune de La Haye Fouassière demande une révision de la convention avec notre commune pour la prise en charge financière des familles de Château-Thébaud bénéficiant de ce service.

En 2007 le coût de cette participation pour 1219 heures était de 633 €.

Pour 2009 la commune de La Haye Fouassière nous sollicite afin de prendre en charge intégralement le coût restant à la charge de la collectivité, à savoir 5 357 € (simulation sur les effectifs 2007). Le conseil municipal APPROUVE le principe de convention avec le service de halte garderie de La Haye Fouassière.

4 - Acquisition de terrain - le Bourg - Parcelle AB 235

Monsieur Michel DOUILLARD propose l'acquisition de la parcelle située derrière le parking des salles de la Maine et des Arcades. En effet compte tenu de sa situation privilégiée, elle constitue une réserve foncière peut être intéressante.

Prix négocié et proposé à : 2€m²

Le conseil municipal APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n° 235, au prix de 740€.

Conseil municipal du 9 février 2009

1 - Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire présente ce point en précisant que ce débat n'est obligatoire que pour les collectivités de plus de 3500 habitants. Toutefois la commune à l'habitude de faire un débat sans vote afin de recenser les différents projets de l'année, avant de les soumettre au vote du budget le 9 mars 2009.

M. ALLIER, adjoint délégué aux finances, présente les principaux ratios et les différents tableaux de bord financiers.

En particulier il rappelle que les années 2009 et 2010 seront plus difficiles au niveau financier compte tenu des emprunts réalisés pour l'espace Bois Joli. Un niveau d'investissement plafond de 200 000 € pour ces années est souhaitable.

Par ailleurs une augmentation différenciée des impôts locaux est prévue pour 2009, plus importante pour la taxe d'habitation que pour le foncier bâti. Cette progression est justifiée en particulier, par les nouveaux services et les charges financières nouvelles.

Le conseil municipal PREND ACTE du présent débat d'orientation budgétaire qui n'appelle pas d'observation particulière.

2 - Tarifs de busage

M. DOUILLARD, adjoint délégué à la voirie propose une nouvelle grille tarifaire pour 2009. Ceux-ci ont été réévalués sur les bases des derniers devis et prix du marché.

Le conseil municipal APPROUVE les tarifs.

3 - Convention avec l'association Pont Caffino

M. MOREAU, adjoint délégué aux affaires sportives et associatives, propose suite à la réunion du comité consultatif «sports, culture et vie associative» de signer une nouvelle convention avec cette association.

La commission propose au conseil de mettre à disposition gratuitement le bâtiment modulaire de Caffino. M. TUAL précise que l'association n'utilise le modulaire que 2 mois par an.

M. le Maire précise que l'association s'engage dans le cadre de cette convention et en contrepartie à proposer des tarifs préférentiels pour les habitants et les associations de la commune, ainsi qu'au service enfance-jeunesse municipal.

Le conseil municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite du vestiaire modulaire de Caffino au profit de l'association à compter du 1^{er} janvier 2009.

Conseil municipal du 9 mars 2009

Le conseil municipal approuve :

- 1 - demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009,
- 2 - projet de columbarium,
- 3 - application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA,
- 4 - compte de gestion - budget communal 2008,
- 5 - compte administratif du budget communal 2008,
- 6 - compte de gestion du budget assainissement 2008,
- 7 - compte administratif du budget assainissement 2008,
- 8 - compte de gestion du budget lotissement communal du Clos de la Butterie 2008,
- 9 - compte administratif du budget lotissement communal du clos de la Butterie 2008,
- 10 - compte de gestion du budget commerce 2008,
- 11 - compte administratif du budget commerce 2008,
- 12 - taux des taxes locales 2009.

M. ALLIER propose, conformément à la proposition de la commission finances réunie ce jour, une augmentation différenciée de 4% sur le taux de la taxe d'habitation et de 2% pour la taxe sur le foncier bâti.

M. ALLIER précise que nos taux restent inférieurs à la moyenne départementale.

- 13 - budget primitif communal 2009,
- 14 - vote des subventions,
M. ALLIER propose, conformément aux propositions de la commission finances, une augmentation de 2% des subventions pour 2008 sauf pour les subventions faisant l'objet de convention ou d'indexations spécifiques,
- 15 - budget primitif du lotissement communal du clos de la Butterie 2008,
- 16 - budget primitif commerce 2008.

COLOMBARIUM

Les travaux sont en cours d'achèvement et ce lieu sera au service du public à partir de juillet 2009. Pour tout renseignements s'adresser près des services de la mairie.

LA VIE MUNICIPALE

LA COMMISSION ARCHIVES « LA SAGA DU BULLETIN MUNICIPAL »

Ce bulletin municipal porte le n°138 une numérotation qui nous a incité à remonter le temps et retrouver ses origines. Jadis point de bulletin, les informations officielles étaient annoncées au prône du dimanche matin puis criées sur la place à la sortie de la messe par le garde champêtre. Elles étaient également affichées dans certains grands villages, comme la Poterie, dans un cadre en bois protégé par un grillage. Chacun pouvait les consulter.

Les premiers échos réguliers de la vie communale, en notre possession, sont les deux pages jointes à l'almanach paroissial (édition annuelle de la Loire Inférieure). Le plus ancien est celui de l'année 1931. Les informations sont limitées. Elles évoquent en priorité la vie religieuse (baptêmes, communions, prêches des missions, etc.) mais également les séances de théâtre du patronage, la kermesse, les résultats scolaires. Bien que parcellaires ses informations sont une source précieuse pour les rats d'archives.

Le premier «vrai» bulletin municipal est daté du 2^e trimestre 1968. C'est un bulletin réalisé par un imprimeur. Château-Thébaud partage ses pages avec La Haye-Fouassière. Le maire d'alors, Lucien Merlet, rédige l'éditorial « Je suis heureux de vous présenter le premier bulletin de Château-Thébaud...» Un bulletin qui révèle que la commune compte 1 461 habitants, 317 ha de Muscadet et 230 vigneron.

Il faut attendre juillet 1975 pour l'édition d'un nouveau n°1 «Voici notre bulletin communal. Pour cette première édition nous faisons le bilan du conseil municipal qui a été élu le 14 mars 1971...». C'est le 1^{er} mandat de Charles de Vallois. Le secrétariat de mairie assume la réalisation et le tirage de ce nouveau bulletin. Il est tapé sur des stencils spéciaux et reproduit avec une petite rotative. Le classement des pages et l'agrafage est une opération particulièrement fastidieuse. Le n°2 est copieux et paraît en octobre. Il est suivi par un numéro spécial en novembre, réalisé par un imprimeur,



sur papier glacé. Cette édition exceptionnelle rend compte de

l'inauguration de la nouvelle mairie et l'arrivée de la 3^e bouteille d'or.

Il n'y aura pas de parution en 1976 mais deux numéros en 1977, année de la réélection de M. de Vallois. Il y aura ensuite un n°6 en 1979 puis deux numéros en 1982 dont un nouveau numéro spécial, papier glacé. Ce bulletin de luxe est semblé-t-il destiné à faire de la publicité autour du lotissement de La Butterie. Une large place est réservée aux encarts des constructeurs. Le dernier bulletin de la série paraît en février 1983 avec le bilan de la mandature.

En mars de cette même année, c'est l'élection d'une nouvelle équipe, et le 1^{er} mandat de Gérard Bousseau. Un nouveau bulletin n°1 sort en avril. C'est le début de la numérotation actuelle. Les ambitions sont modestes «Notre intention est de faire paraître le bulletin municipal tous les quatre mois environ. Pour arriver à cette périodicité nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Venez nous aider». Une commission est alors constituée. Elle est composée de 3 élus et de deux membres extérieur dont Alain Sécheresse qui dès le 2^e numéro va commencer à raconter sa commune d'adoption. Il va également réunir d'autres passionnés d'histoire et lancer «la commission archives». Pour la périodicité le challenge est tenu. Le bulletin va même devenir bi-mensuel et paraître sans discontinuer, passant du stencil à encre à la photocopieuse et du clavier mécanique de la Japy à celui de l'ordinateur. Mise en page et couverture évolueront mais sa réalisation restera à la charge du secrétariat de mairie jusqu'en novembre 2008 et le n°136.

Depuis janvier le bulletin ne sort plus des presses de la mairie. Le bulletin a pris des couleurs et changé de look. Sa conception et son impression ont été confiées à un imprimeur. Mais pas de nouveau n°1. Il porte le numéro 137 et poursuit sa route.

Yves Toublanc

LA VIE MUNICIPALE

BUDGET PRINCIPAL 2009

Il s'élèvera en 2009 à 1 740 000 € en fonctionnement et 1 260 000 € en investissement.

Les recettes :

Les impôts communaux représentent 1/3 de l'ensemble. Les trois taxes perçues par la commune se répartissent de la manière suivante : 49% pour la taxe d'habitation (350 000 €), 41% pour le foncier bâti (29 000 €) et 10% pour le foncier non bâti (72 500 €).

Les taux évoluent cette année de la manière suivante de 12,99% à 13,51% pour la taxe d'habitation, de 17,45% à 17,80% pour le foncier bâti et ne bougent pas pour le foncier non bâti.

Moyenne de Loire Atlantique en 2007 :

- Taxe d'habitation : 18,40%
- Foncier bâti : 19,99 %

En comparaison avec la moyenne des impôts des communes de Loire Atlantique de la même taille, nous mobilisons 20% de moins sur l'ensemble de ces taxes.

L'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement participe à 23% des recettes.

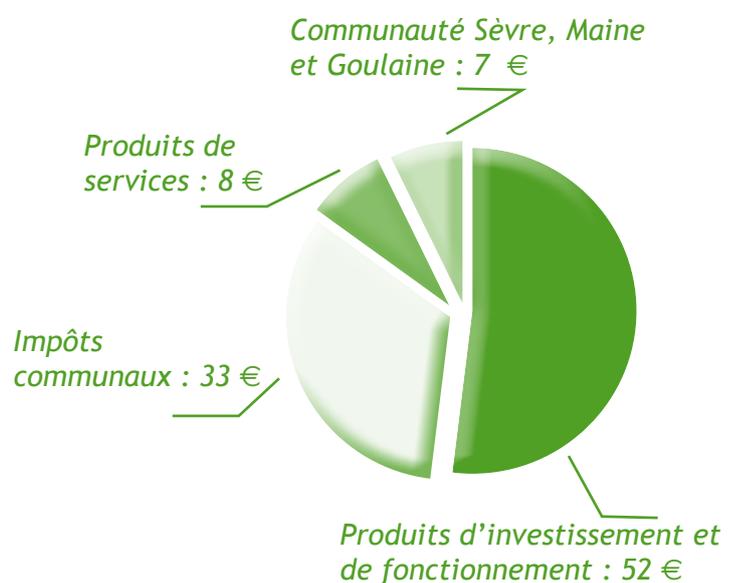
Les dépenses :

Les principaux investissements (750 000 €) restent liés :

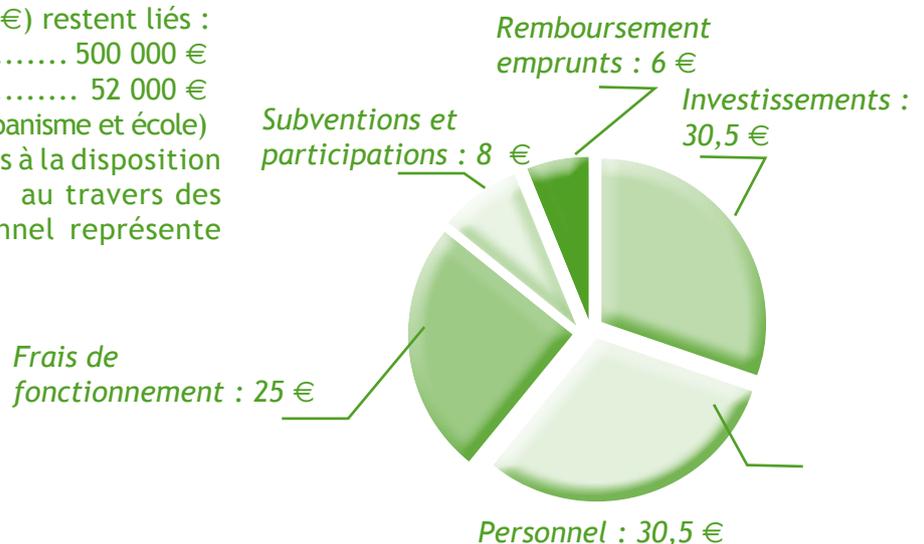
- au solde de l'espace Bois Joli : 500 000 €
- à la voirie : 52 000 €
- au démarrage d'études : .. 34 000 € (urbanisme et école)

Pour assurer l'ensemble des services mis à la disposition des habitants, la dépense communale au travers des frais de fonctionnement et de personnel représente 1,5 million €.

D'où viennent
100 € reçus



D'où viennent
100 € dépensés



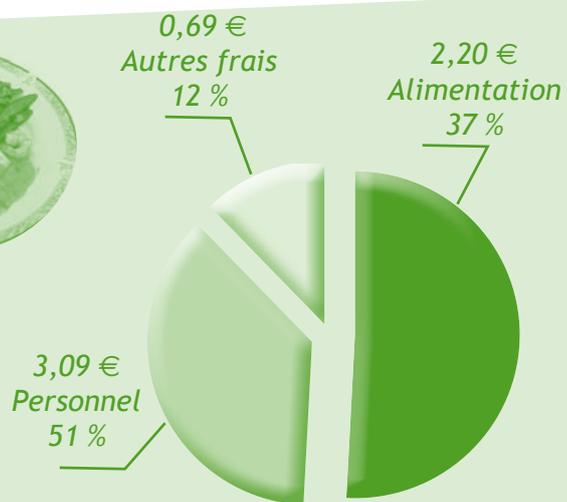
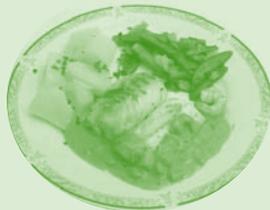
LA VIE MUNICIPALE

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Répartition des coûts d'un repas au restaurant scolaire

Quelques chiffres :

- le coût d'un repas au restaurant scolaire est de 6 euros : 50% à la charge de la commune, 50% à la charge des familles,
- 250 repas sont servis chaque jour,
- 14 agents sont employés le midi au restaurant scolaire y compris la surveillance de cours.



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Accueil de Loisirs - Vacances d'été 2009



L'Accueil de loisirs accueillera les enfants de 3/6 ans et 7/12 ans du Vendredi 3 juillet au vendredi 24 juillet 2009 et du lundi 17 août au mercredi 2 septembre 2009, le thème des semaines sera communiqué mi-Mai

INSCRIPTIONS du lundi 18 mai au lundi 1^{er} juin 2009 à l'accueil périscolaire de 17h30 à 18h45 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi de 9h à 18h30.

Le nombre d'inscrits à l'Accueil de loisirs est limité à 48 enfants dont 24 de 3 à 5 ans. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. Merci de respecter les dates d'inscriptions afin d'assurer le recrutement des animateurs en fonction des effectifs.

Retrait des dossiers à la Mairie, à l'accueil périscolaire ou sur le site de la commune

Annick GRELET, Tél. : 02.28.21.34.66
Email : aps.chateau-thebaud@orange.fr
Site internet : www.chateau-thebaud.fr

Sortie au jardin de mélisse à Montbert mars 2009 Rentrée 2009/2010



Accueil périscolaire
et Accueil de loisirs du mercredi.

INSCRIPTIONS Du 8 au 30 juin 2009

« La mise en place du nouveau logiciel implique que les inscriptions soient faites avant la fin de l'année scolaire en cours, afin d'entrer les données pour la rentrée 2009/2010. »

Retrait des dossiers à la Mairie, à l'Accueil périscolaire ou sur le site de la commune.

PEL CEL

Mais que signifie ce jargon administratif ?

Chaque commune a l'obligation de définir un 'Projet Éducatif Local' (PEL) pour donner un cadre et des orientations à l'animation jeunesse de la commune.

- **Pourquoi ? :**

Né d'une volonté politique de l'équipe municipale, le projet a pour objectif une mobilisation de tous les acteurs concernés par l'éducation des enfants et des jeunes.

- **Pour quoi faire ? :**

Nous souhaitons donner à nos jeunes de la commune, les moyens de découvrir de nouvelles formes d'activités pour qu'ils puissent développer leur personnalité, leur créativité et leur socialisation.

- **Pour qui ? :**

Le projet s'adresse aux enfants et aux jeunes de 0 à 18 ans.

Les temps d'animation concernent le **périscolaire**, le **temps du midi à l'école** (pause méridienne), l'accueil de loisirs du **mercredi**, les **vacances scolaires**.

- **Quand ? :**

Le projet sera valable pour toute la durée du mandat.

- **C'est quoi ? :**

Le projet éducatif local propose une articulation entre les différents temps : le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extra scolaire. Il recherche la complémentarité, l'interaction dans le respect des rythmes de vie et des besoins des enfants et des jeunes.

Les grandes orientations de notre projet :

- la citoyenneté,
- l'environnement,
- l'épanouissement de l'enfant,
- l'ouverture sur le monde,
- la famille.

- **Les acteurs :**

les parents, les associations, les élus, les écoles, les institutions, une équipe d'animation.

- **Les outils :**

Le Contrat Educatif Local (CEL).

C'est un contrat signé pour 3 ans avec l'Etat, qui formalise la politique jeunesse de la commune et

qui va mettre en œuvre un projet éducatif à travers des actions d'animation.

Il s'adresse aux enfants de 3 à 16 ans.

Certaines actions nouvelles pourront faire l'objet de subventions du conseil général et de l'Etat, mais le financement vient essentiellement de la commune et des parents.

La mise en œuvre de tout ce dispositif est animée par la 'commission jeunesse'.

Le service 'enfance jeunesse' de la commune a pour mission la coordination des actions envisagées :

- En initiant et entretenant les relations avec les différents partenaires,
- En dynamisant les actions,
- En mobilisant les moyens disponibles sur le territoire de la commune,
- En évaluant les actions.



Accueil de loisirs, vacances de Pâques 2009.

LA VIE MUNICIPALE

INTERVIEW DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS

INTERVIEW DE
DEUX ELUS PAR LA
COMMISSION "INFOS ET
COMMUNICATION"



Valérie, Pascal, voilà un an que vous êtes élus. C'est votre première expérience à tous les deux et vous êtes les deux plus jeunes de cette nouvelle équipe municipale. C'est à ce double titre que la Commission « Infos et Communication » a voulu connaître votre sentiment personnel sur cette première année de mandat.

1. Lorsque vous avez accepté de vous présenter sur la liste de Jean-Paul LOYER, qu'elle était votre motivation ?

Valérie (V) : - Participant à la vie associative depuis longtemps, je souhaitais passer le cap, rencontrer des gens avec des univers différents, m'ouvrir à d'autres expériences afin d'avoir une vision plus élargie. La liste de Jean-Paul LOYER étant ouverte, elle m'a intéressée.

Pascal (P) : - J'ai aussi un parcours associatif. Cette liste d'ouverture me donnait la possibilité d'intégrer une bonne équipe et de participer activement à l'évolution de la vie de la commune.

2. Que retirez-vous personnellement de cette élection ?

V. : - Des rencontres d'une grande richesse avec des personnes venant d'univers différents, le plaisir de travailler au sein d'une très bonne équipe et l'amélioration de ma qualité d'écoute. La satisfaction d'avoir participé à la mise en place de nouveaux services sur la commune (accueil du mercredi, bulletin municipal,...).

P. : - Une grande satisfaction personnelle au niveau du résultat des votes aux élections. Ce résultat me confortait dans mon choix de m'investir.

3. Est-ce que le temps que vous consacrez par semaine pour votre tâche de conseiller dépasse ce que vous aviez imaginé ?

V. : - Pas de surprise particulière, je l'avais bien intégré.

P. : - Je me suis limité à trois commissions. J'avais aussi la création de mon entreprise, les pompiers et l'OGEC.

4. Êtes-vous satisfait de votre place au sein des commissions ?

V. / P. : - Nous réalisons du très bon travail en commission, notre rôle n'est pas minoré et chacun s'exprime librement. Nous ne sommes pas toujours d'accord mais le point de vue de tout le monde est pris en compte et c'est ce qui fait la richesse de nos débats.

5. L'information sur le travail des autres commissions vous paraît-elle satisfaisante, notamment lorsque vous devez valider le résultat de leur travail lors d'un conseil municipal ?

P. : - L'information est satisfaisante à 90%. Par mail, les infos redescendent plus rapidement maintenant. De plus nous avons entièrement confiance dans le travail des commissions.

V. : - Pour ma part, il me semble que l'on est moyennement informé de ce qui se passe dans les autres commissions. La communication par mail reste encore à améliorer. Cependant avant chaque vote au conseil municipal, chaque point nous est expliqué clairement et comme l'a dit précédemment Pascal, nous faisons confiance aux commissions qui ont travaillé sur les sujets débattus.

6. Comment prenez-vous connaissance des problèmes de la population Castelthébaldaise ?

V. / P. : - En nous rendant dans les diverses manifestations et en étant surtout à l'écoute des gens.

7. Que souhaitez-vous nous dire de plus ?

V. / P. : - Avant les élections, nous avons eu d'excellentes présentations sur le travail des commissions, des adjoints, du maire. Grâce à cela, notre intégration a été très largement facilitée.

COMMISSION EMBELLISSEMENT

CONCOURS DÉPARTEMENTAL « FLEURS ET PAYSAGES ».

C'est une première ! La commune s'inscrit cette année au concours « Fleurs et paysages » dans l'espoir d'obtenir une première fleur.

Première fleur qui espérons viendra récompenser les nombreux efforts des agents du service technique.

La nouvelle équipe Espaces verts en place depuis 14 mois a en effet effectué diverses créations :

- massifs pleine terre aux entrées du bourg (Moulin Chupin, route de Vertou, calvaire route de Montbert),
- fleurissement aux pieds des arbres (rue de l'abbé Ménardeau),
- pose de bordure le long de l'église avec plantations de vivaces,
- création de jardinières sur le mur du parking en face du bar Le Bistrotet,
- création d'une haie bocagère plantée sur bêche biodégradable autour de l'espace Bois Joli.

Le tout étant effectué dans une démarche plus respectueuse de l'environnement :

- paillage obtenu par le broyage effectué 2 fois par an à partir de branches d'élagage et de taille de haies.
- arrosage raisonné par eau de puits et récupération d'eau de pluie.



Nouvelles plantations autour de l'église

CONCOURS COMMUNAL « FLEURS ET PAYSAGES ».

Courant juin, les membres de la commission « Embellissement » vont sillonner les routes de notre commune afin de dénicher les plus beaux jardins.

Chacun va les repérer dans le quartier qui lui sera attribué.

Toute l'équipe visitera ensuite ensemble les jardins sélectionnés et attribuera une note à chacun afin de déterminer les lauréats pour l'année 2009 du concours des maisons fleuries. Nous vous rappelons ici les règles du concours. Pour pouvoir être sélectionné le jardin doit être visible de la rue. Les catégories existantes sont :

- grand jardin,
- jardin paysager,
- petit jardin,
- commerce, artisan,
- cave, ferme,
- balcon, voie publique.

A noter cette année la création d'une 7^{ème} catégorie : les Jardins potagers.

Les éléments pris en compte dans l'évaluation de ce barème sont : l'intégration dans le paysage, l'utilisation de la couleur, la qualité de l'entretien et la variété des plantations. La commission sera également sensible aux efforts de ceux qui jardinent le plus naturellement possible.

Afin de contribuer à l'embellissement de la commune il faut que chacun (particulier ou agent des espaces verts) adopte des pratiques plus respectueuses de l'environnement (paillage, utilisation de l'eau de pluie, limitation des produits phytosanitaires...).

Rappelons que pour le concours 2008 les lauréats se sont vus offrir un plan de camélia et les 2 premiers de chaque catégorie ont eu chacun 2 entrées pour les Floralties.

Alors sortons tous nos bêches, pelles, râteaux, plants et graines pour faire de Château-Thébaud une commune fleurie où il fait bon vivre et où on respecte la nature.

LA VIE SCOLAIRE

ECOLE PUBLIQUE MARCEL CANONNET

Du 26 mai au 29 mai, dans le cadre du projet académique « Arts et textiles »,

une exposition sera ouverte, salle du Bois de la Haie les 26, 28 et 29 mai de 17h00 à 18h30.

Cette exposition sera consacrée aux œuvres des écoles publiques de la circonscription autour du thème.

Les classes de l'école publique Marcel Canonnet apporteront aussi leur contribution.

Depuis le mois de Janvier, différentes manifestations ont eu lieu : la Grande lessive, l'exposition de Sophie Vinet, plasticienne écrivaine... D'autres

sont à venir : le mur de vœux, la fête de l'école autour de ce thème.

Le chant choral et le Brésil sont à l'honneur

En collaboration avec l'école intercommunale de musique « Sol en Vigne », un concert aura lieu à l'Espace Bois Joli le lundi 18 mai à 19h00.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE : contacter M. Pénisson au 02 40 06 53 10.

Visitez le site Internet :

<http://www.ecole-mcanonnet.org>

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE SAINT JOSEPH

6, rue du Prieuré

E-mail : www.ecole-saint-joseph.org

Tél. 02 40 06 50 38



Inscriptions pour septembre 2009 et l'année 2010

La rentrée 2008-2009 se prépare. Pensez à l'inscription de votre enfant* en contactant la directrice, Mlle Stéphanie Perthuis, au 02-40-06-50-38, à l'école St Joseph.

Pour recevoir parents et enfants, Melle Perthuis est disponible le jeudi toute la journée et le soir après l'école à 17h00.

*L'enfant doit avoir 2 ans révolus le 1^{er} septembre 2009 pour commencer dès la rentrée ou 2 ans révolus au 31 décembre 2009 pour être accueilli à l'école à partir du mois de janvier ou avril 2010.



Les enfants de saint-joseph et le monde des Arts visuels

Notre projet d'année est l'ouverture au monde des arts.

Chaque cycle a pu s'exprimer et profiter d'activités d'éveils aux arts visuels et à l'histoire de l'art: théâtre, musées, créations...

Au mois de février, les enseignantes du CE2 à CM2 ont organisé le voyage de fin de cycle à Paris. Pendant 4 jours, les 55 élèves ont découvert des œuvres classiques et contemporaines aux musées Du Louvre et Bourdelle ainsi qu'au centre Pompidou. Nos globe-trotters ont apprécié l'architecture du château de Versailles, de la tour Eiffel, de l'île de la Cité et des ponts qui font la renommée de notre capitale.

Les plus petits restés à Château-Thébaud se sont initiés à l'art du théâtre, ont décoré l'école de leurs silhouettes multicolores et apprécié par une belle journée du mois de mars des œuvres de Chaissac, Tinguely, Gonzales exposées au musée des Beaux-arts de Nantes.

Les journées sportives auront lieu le mercredi 20 mai pour les maternelles et vendredi 5 juin pour les primaires à Vieilleville. Ces journées sont l'occasion de rencontrer les enfants de communes environnantes.

La kermesse aura lieu cette année le dimanche 28 juin à 11h, avec comme thématique Les arts et Paris : défilé dans les rues du bourg suivi d'une animation surprise place de l'église puis d'un déjeuner champêtre à l'espace Bois Joli. Vers 15 h, spectacle présenté et préparé par les enfants et leur enseignant avec la complicité du clown Bidouille, et pour clôturer cette journée, place à la traditionnelle soirée moules-frites.

Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver vos repas : (par courrier à destination de l'OGEC - Ecole Saint-Joseph 6 rue du Prieuré 44690 Château-Thébaud).

Désignation	adultes	enfants	Total
Repas midi	x 8,5 euros	x 4 euros	
Soirée moules-frites	x 6 euros	x 6 euros	
Repas midi et soir	x 12.5 euros	x 10 euros	
	Total net à payer		

LA VIE ASSOCIATIVE

BASKET SÈVRE ET MAINE

L'association organise sa 17^{ème} nuit du basket au complexe sportif du Moulin des Landes à la Haye Fouassière.

Des tournois décomposés en 4 catégories sont organisés sur huit terrains en simultanément.

Un service restauration est assuré.

Renseignements au 02.40.36.90.18.



TOURNAGE DE « LA CARTE AU TRÉSOR » À PONT CAFFINO

Le 4 mai dernier aux alentours de 18h30 l'émission de télévision « La Carte au Trésor », animée par la présentatrice vedette Nathalie SIMON, est venue tourner sur la base de loisirs de Pont Caffino une épreuve sportive d'escalade.

Les candidats après avoir été déposés par hélicoptère sur « l'amphithéâtre » du site, sont allés, sécurisés par deux moniteurs d'escalade de la base de loisirs, chercher un fanion au milieu de la grande paroi rocheuse ; sésame permettant de poursuivre l'aventure jusqu'à Clisson.

Surpris par le ballet d'hélicoptères, de nombreux Castelbaldais se sont ainsi retrouvés derrière la mairie surplombant la base, pour assister en direct au tournage de cet évènement tenu secret par l'association Pont Caffino et la société produisant l'émission.

Pour la partie finale de l'émission se déroulant au Château médiéval de Clisson, la production a également fait confiance à l'association Pont Caffino

pour mettre en place et encadrer certaines épreuves techniques de grimpe (filet de 13m tendu pour gravir les remparts...).

Ainsi, pour le premier enregistrement de l'émission phare de l'été sur France 3, la société « ALP » a choisi de mettre à l'honneur La Loire Atlantique et certains de ses sites les plus remarquables, comme la presqu'île Guérandaise, les bords de Loire avec les Folies Siffait au Cellier, le vignoble Nantais avec des épreuves à Haute-Goulaine, Pont Caffino et Clisson.

Diffusion de l'émission : le mercredi 24 juin sur France 3.



CHASSE

1 seule association

Fusion des associations de chasseurs « La Castelthébaldaise » et « Le Rafflay » pour une « Association communale de chasse de Château-Thébaud ».

Renseignements :

- Serge Douillard : 02 40 06 58 29
- Jean Hervouet : 02 40 06 52 07



LA VIE ASSOCIATIVE

COMITÉS DES FÊTES

TARIF LOCATION DU MATERIEL
Particulier pensez à vos fêtes de famille



MATERIELS	PRIX	INFORMATIONS
STAND 6 m	30,00 €	
2 STANDS 12 m	50,00 €	
4 TABLES (2 x 4 m)	les 2 tables : 3,00 €	pour 7/8 pers. par côté soit 14/16 pers.
8 BANCS	les 2 bancs : 3,00 €	pour 7/8 pers. par côté soit 14/16 pers.
FRITEUSE	20,00 €	huile non fournie
GRIL VIANDE	16,00 €	Gaz non fourni
PERCOLATEUR (nouveau)	20,00 € chèque de caution 200 €	100 tasses - café non fourni-
PODIUM	NON MONTÉ	
	1 panneau : 1,70 €	
	les 36 panneaux : 61,00 €	
	MONTÉ	
	1 panneau : 2,30 €	
	les 36 panneaux : 82,00 €	

REGLEMENT :

- le transport, montage et démontage (sauf pour le podium) restent à la charge des locataires,
- le Comité ne saurait engager sa responsabilité en cas de mauvaise utilisation du dit matériel,
- le paiement s'effectue lors de l'enlèvement du matériel contre récépissé,
- pour le petit matériel (friteuse, gril viande, percolateur), il est demandé au locataire de le rendre propre,

les horaires d'ouverture du local :

- pour retirer le matériel : le vendredi soir de 18 h 30 à 19 h 30,
- Pour rendre le matériel : le lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30.

Contactez Yann Albert au 02-40-06-56-13.

Contactez Patrick Chetanneau au 02-40-06-52-38.

CLUB DES AMIS RÉUNIS



Dates	- Programme des sorties année 2009 -
Mercredi 08 juillet	Lizio - petite cité de caractère- musée du poète ferrailleur et écomusée Des vieux métiers - inscription le jeudi 11 juin
Du 15 au 18 septembre	Colombey / Verdun / Reims - inscription le jeudi 21 mai
Mercredi 07 octobre	Découverte du Pays de Becherel - inscription le jeudi 03 septembre
Du 19 au 26 octobre	Italie- côte Adriatique- Rimini- Venise - Inscription le jeudi 11 juin
Octobre ou novembre	Inter Club

Un programme détaillé de chaque sortie est disponible avec le prix. Pour tout renseignement complémentaire s'adresser le jeudi au club ou à Jacques Guillet - 1 chemin Bretonnet 44690 Château-Thébaud. Tél. 02.40.03.25.65.

Vous pouvez également venir vous distraire le jeudi et le samedi après-midi au jeu de boules de bois qui se situe entre la Mairie et l'église, ouvert à tous.

ASSOCIATION DE DANSE

LA VIE ASSOCIATIVE

SPECTACLE DE DANSE

Organisé par l'association de danse : classique, jazz, danse de salon et speed danse.

Samedi et dimanche 14 juin à l' Espace Bois Joli.
Samedi 13 juin à 14h • samedi 13 juin à 20h30 et dimanche 14 juin à 15h
sur réservation au 02 40 58 49 10

Venez nombreux pour applaudir et vous laisser guider par nos 205 élèves,
qui vous feront visiter, à travers 17 chorégraphies, des rues mystérieuses !!!



« Histoires de rues »

*Danser
Est-ce remplir un vide ?
Est-ce taire un cri ?
C'est la vie de nos astres rapides
Prise au ralenti.*

R.M Rilke



ECOLE DE MUSIQUE SOL EN VIGNE



Portes ouvertes :

L'école de musique Sol en Vigne ouvrira ses portes durant la dernière quinzaine de mai : vous pourrez ainsi participer à tout type de cours : instruments, formation musicale, pratique collective.

Nous proposons les instruments suivants : piano, guitare, guitare électrique, guitare basse, violon, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, accordéon, accordéon chromatique et diatonique, trompette, trombone, percussions traditionnelles, batterie, technique vocale, synthé, cornemuse, harpe...

Cela vous permettra de faire un choix pour éventuellement vous inscrire dès le mois de juin.

Une permanence de l'association est aussi assurée lors du forum des associations en septembre.

Contact et réservation :

Monsieur Charly Bégo
Tel : 02 40 54 86 66
Mail : c.bego@free.fr

Manifestations de l'école de musique :

Le 30 mai : spectacle au Quatrain qui réunira le groupe brésilien les Moleques de Sao Paulo et des élèves de l'école de musique. Ce spectacle clôturera le mois brésilien organisé par la communauté de communes.

Le 31 mai : aura lieu le traditionnel spectacle de fin d'année de l'école avec là encore une thématique plus axée sur le Brésil.

LA VIE ASSOCIATIVE

TENNIS DE TABLE



Château-Ping et son club remercient toutes les personnes qui ont participé au tournoi double et vous informent du calendrier de ses manifestations :

- 16 mai 2009 : tournoi Interne au club suivi d'une soirée Karaoké,
- 26 juin 2009 : assemblée générale à 20h Salle de Loisirs,

Et ses week-ends de compétitions (affichage à la salle Omnisport).

INFOS INSCRIPTION

Le club de Château-Ping vous attend dès à présent pour vous inscrire au tennis de table. Pensez à vous munir de votre certificat médical.

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez contacter:

- Mr Beauvineau : 06.87.20.47.55
- Mme Bouchaud : 06.18.95.94.66
- Mme Hervouet : nelly.hervouet800@orange.fr



CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATION

MAI 2009

Vendredi	15	Balivernes	Festival de théâtre	Espace Bois Joli
Samedi	16	Balivernes	Festival de théâtre	Espace Bois Joli
		Basket Sèvre et Maine	Nuit du basket	Complexe sportif La Haye Fouas.
Dimanche	17	Balivernes	Festival de théâtre	Espace Bois Joli
		Amicale Laïque	Rando pédestre/VTT/Roller	Bois de la Haie
Lundi	18	Ecole Marcel Canonnet	Chant choral avec Sol en vigne	Espace Bois Joli
Jeudi	21	U.S.C.T. Football	Tournoi de sixte	En extérieur

JUIN 2009

Mercredi	3	Association Don du Sang	Collecte	Bois de la Haie
Vendredi	5	U.S.C.T. football	Assemblée générale	Salle du football
Samedi	6	Section billard	Tournoi inter clubs	Espace Bois Joli
		Tennis double set	Assemblée générale et tournoi	La Tour / Omnisports
Dimanche	7	Tennis double set	Tournoi	Omnisports
		Sol en vigne	Assemblée générale asso. musicales	Salle de la Tour
Samedi	13	Danse classique et jazz	Gala	Espace Bois Joli
Dimanche	14	Danse classique et jazz	Gala	Espace Bois Joli
Mardi	16	Amicale Laïque	Fête de la musique	Rues du bourg + Maine
Vendredi	19	Ecole Marcel Canonnet	Fête de l'école	Salle Omnisports
Dimanche	28	Ecole St Joseph	Kermesse	Les extérieurs de l'Espace
			Bois Joli	

JUILLET 2009

Samedi	4	Comité des Fêtes	Feu d'artifice	Caffino
---------------	----------	------------------	----------------	---------

SEPTEMBRE 2009

Samedi	5	Municipalité	Forum des Associations	Omnisports
---------------	----------	--------------	------------------------	------------

LES INFOS PRATIQUES

PERMANENCES EN MAIRIE

Permanences en mairie sur rendez-vous

- **Assisantes sociales**
02 40 03 74 57
- **RAM - Relais assistantes maternelles**
le 3^{ème} jeudi du mois : Mme Guérin.
Tél. 02 40 54 86 71
- **CLIC Ville Vill'Ages**
Centre d'Information et de Coordination
destiné aux personnes âgées et à leur
famille le 2^{ème} mercredi du mois : Mme
Kouperschmidt.
Tél. 02 28 01 82 24.

RECENSEMENT MILITAIRE



Sont invités à venir se faire recenser les jeunes gens nés en 1993.

Cette obligation est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La Mairie vous remettra une attestation de recensement qui vous sera réclamée lors de tout examen (ex : permis de conduire, BEPC, BAC...).

Pièces à fournir :

Le jeune doit se présenter en mairie avec sa carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile de ses parents.

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES ET CARTES D'IDENTITÉ



Mise en service du nouveau passeport biométrique

Une nouvelle génération de passeports dits biométriques est mise en place depuis le 02 avril 2009. Ce nouveau passeport doté d'un composant électronique contient outre l'image numérisée du visage du titulaire, celles de deux empreintes digitales.

Désormais la délivrance des passeports se fera uniquement dans les communes équipées de stations biométriques.

Ci-joint la liste des communes équipées :

Basse-Goulaine, Bouguenais, Carquefou, Couëron, La Chapelle sur Erdre, Nantes, Orvault, Rezé, St Herblain, St Philbert de Grand Lieu, St Sébastien s/Loire*, Ste Luce s/Loire, Ste Pazanne, Treillières, Vallet, Vertou*.

**Pour ces communes les photos papiers sont obligatoires, les autres communes sont équipées de station photo.*

La Mairie de Château-Thébaud n'est plus habilitée à délivrer les passeports, en revanche nous restons à votre disposition pour fournir les imprimés de demande de passeport, la liste des pièces à fournir ou tout autre renseignement.

Cartes d'identité

La demande se fait toujours en Mairie.

La carte est gratuite, sauf en cas de perte de votre précédent titre : il vous faudra fournir un timbre fiscal de 25 euros.

Attention beaucoup de demandes cette année, le délai d'obtention est long : 7 semaines.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis le 4 avril les horaires de la bibliothèque sont les suivants :

- Le samedi matin de 10h30 à 12h00
- Le mercredi de 15h00 à 16h30

Désormais les bénévoles vous accueillent le samedi matin au lieu du samedi après-midi



LES INFOS PRATIQUES

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Sasha LAUQUÉ	3 bis Grand'Rue
Fabio SIMOES	1 la Petite Rochette
Mathéo LAMOUR	9 Le Pas Breton
Célian JAUMOILLÉ	La Roche aux Loups
Cali JAMIN	Le Maupas
Kiara DEBARD	2 route de Caffino
Iona LEBRETON	5 rue de la Grande Ouche
Suzie CAROFF	33 Le Moulinier
Paul LERAY	Les Herbilliers
Louane GUILBAUD	7 rue du Bois Joly
Selma PAIN - - ELLILI	7 rue du Grand Clos
Mathéo POULAIN	3 impasse du Clos de la Butterie
Louna FRENEIX	5 impasse du Clos de la Butterie
Hippolyte FAUCHER	18 Le Ronzerais
Nayel FOUCHER - - VIOLIN	La Mare Noire

MARIAGES

Angel SUAZO IZAGUIRRE & Blandine LEGAL	La Giétrie
Romain LEMERLE & Ksenia SHTYKHINA	Le Grand Bar Sauvage
Jonathan RICHARD & Sophie LUNEAU	Les Herbilliers

DÉCÈS

Bernard PAVAGEAU, 47 ans	La Haute Poterie
Gérard LE BIDRE, 59 ans	Les Boutineries
Josette MASSINON, 80 ans	11 rue du Prieuré
Joseph MOUILLÉ, 68 ans	La Basse Poterie
Marie ROBIN, 76 ans	Mon Plaisir
Marcelle QUILICI, 66 ans	6 La Blanchetterie
Jean BAHIER, 61 ans	Le Butay
Orlando DA SILVA FERREIRA, 60 ans	5 impasse des Lilas

DATES À RETENIR

Collecte de sang

- Mercredi 3 juin salle du Bois de la Haie.

Elections européennes

- dimanche 7 juin salles Arcades ou Maine suivant bureau de vote de 8h à 18h.

Inauguration de la nouvelle station d'épuration du bourg

- samedi 13 juin à 11h sur le site, route de Caffino.

Repas des aînés

- samedi 10 octobre à l'espace Bois Joli.

PASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES PENDANT LES PONTS

Collecte des déchets ménagers
Jeudi de l'ascension.

En raison du jeudi de l'ascension le 21 mai, la collecte est reportée au vendredi 22 mai.



LES NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE



Les nouveaux horaires du bureau de poste
À partir du 1er juillet 2009

- Du mardi au vendredi 09H00 - 12H00
- Le samedi 09H00 - 12H00

Le départ du courrier reste fixé à 15H30 sauf le samedi à 12H00.

CHÂTEAU-THÉBAUD □□□□□
Ses sites, son terroir...



LES INFOS PRATIQUES

MÉDAILLE DE LA FAMILLE



La médaille de la famille française est une distinction honorifique décernée aux personnes de nationalité française qui ont élevé quatre enfants et plus afin de leur rendre hommage et leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Comment obtenir cette distinction ?

Un dossier de candidature est à votre disposition à la mairie. Une fois complété, ce dernier devra être déposé à La Préfecture **avant fin novembre 2009**.

Votre dossier sera examiné par les services de la mairie puis par une commission organisée par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et c'est le Préfet du département qui décidera de l'attribution de cette distinction.

La médaille est traditionnellement remise le jour de la fête des mères, en l'occurrence **le 30 mai 2010**.

ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DE LOIRE ATLANTIQUE



Depuis plusieurs années l'association sanitaire apicole a mis en place un service gratuit de récupération d'essaims d'abeilles. Toute personne qui se trouve en présence d'un essaim peut appeler le 06 11 15 18 22, où un bénévole se chargera de lui trouver dans les meilleurs délais un apiculteur qui viendra gratuitement récupérer l'essaim gênant.



Sur notre commune 3 personnes sont habilitées :

- M. Pierre Rivalland - Tél. : 06 61 78 13 80
- M. Yves Routier - Tél. : 06 26 01 21 76
- M. François Pottier - Tél. : 02 40 06 50 90

Lors de votre appel précisez bien la situation de l'essaim, sa taille, son accessibilité et depuis combien de temps il est arrivé.

Si vous constatez la présence d'un nid de guêpes ou de frelons vous pouvez prendre contact avec l'association « SOS GUEPES » au 06 63 02 94 49.

UN NOUVEAU COMMERÇANT SUR LA COMMUNE

Depuis début avril, M. COLLINEAU, poissonnier, est présent sur la place du marché tous les mercredis et les samedis matin de 8h00 à 12h30.

Tél : 06 64 44 00 39

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les services d'eau et d'assainissement collectif,
1 seule facture pour 2 services

Suite à l'appel d'offres passé en 2008, la commune de Château-Thébaud a décidé à compter du 1^{er} janvier 2009 de confier la gestion du service de l'assainissement à la société SAUR.

Pour favoriser la relation clientèle le numéro unique de la société SAUR est le même que celui du service d'eau potable :

0811 460 312

A partir de juin prochain, une facture unique pour les services d'eau et d'assainissement vous sera adressée.

Les services de la SAUR sont à votre disposition pour tout complément d'information à l'adresse ci-dessous :

SAUR - 80 avenue des Noëllles - 44500 LA BAULE (demande de branchement, ouverture de compteur, intervention sur les réseaux...).

LES INFOS PRATIQUES

Pour mieux vous informer
LE TRAIT D'UNION CASTELTHEBALDAIS

Parutions du Trait d'Union : Dates limite de dépôt des articles :

- A partir du 15 mai
- A partir du 15 octobre
- A partir du 15 janvier
- 20 avril
- 20 septembre
- 20 décembre

LE NOUVEAU BULLETIN, le flash infos et son calendrier

LE FLASH INFOS

Parutions du Flash Infos : Dates limite de dépôt des articles :

- À partir 15 juillet
- À partir 15 septembre
- À partir 15 novembre
- 1^{er} juillet
- 1^{er} septembre
- 1^{er} novembre

Le Flash Info se présente sous le format d'une page A4, il est à votre disposition dans les lieux suivants :

Mairie, Pan Coupé, Tabac presse, pharmacie, coiffeuses, boulangeries, infirmières, orthophonistes, podologue, psychothérapeute, Bistroquet, auto-école, Cocci-Market, cabinet médical, kinésithérapeute.



Ces 2 documents peuvent être téléchargés sur notre site internet : www.chateau-thebaud.fr

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE GROUPEMENTS DE LA DÉFENSE CONTRE LES NUISIBLES DE LOIRE ATLANTIQUE

Problème de chenilles processionnaires ?
Appeler la FDGDON 44 au
02 40 36 83 03



LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Protection contre les pollutions par les produits phytopharmaceutiques DDAF de Loire Atlantique

Plus de 20 substances chimiques provenant de produits de traitements phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides) contaminent régulièrement nos cours d'eau et nos nappes. Soyez vigilants lors de leur utilisation. Nous devons réduire cette contamination pour notre santé et pour l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'utilisation de ces produits est interdite à moins de 5m d'un cours d'eau et à moins de 1m des fossés, pièces d'eau, forage... Le traitement direct des bouches d'égouts, des avaloirs et des caniveaux est également interdit. L'utilisateur de produits phytosanitaires est responsable des conséquences de son traitement. En cas d'infraction aux dispositions sur l'utilisation, les peines encourues sont fixées par le code Rural et peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

ERRATUM GUIDE PRATIQUE

ERRATUM numéro de téléphone fixe

- Entreprise « La Preuve par 9 » M. Gérard CLOUTEAU Tél : 02 40 03 85 70.

Les entreprises ci-après ne sont pas citées dans le guide pratique :

- Mme Françoise LERAY - 10 rue des Sports - Tél. 02 40 06 57 90 - « Arc en Ciel » Coiffure mixte.
- Mme Elisabeth SUPIOT - 12 Grand'Rue - Tél. 02 40 06 55 34 - « Betty Coiffure » Coiffure mixte.
- Garage DABIN - P.A. Basse Poterie - Tél. 02 40 06 50 79

Avec toutes nos excuses pour ces oublis.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES-PARENTS

Ce service gratuit propose aux assistantes maternelles et aux parents ayant recours à ce mode de garde, une fois par mois des ateliers musique, sans inscription, à l'accueil périscolaire de Château-Thébaud.

Prochaines dates :

- lundi 25 mai,
 - lundi 22 juin,
 - lundi 28 septembre,
- 1^{ère} séance à 9h30, 2^{ème} séance à 10h30.

Franck Julien et Sophie Guérin du RAM font découvrir aux enfants de 3 mois à 3 ans de nouveaux instruments de musique, des comptines, des ritournelles, des jeux de doigts. Pour plus de renseignements contacter le **02.40.54.86.71**.



LE PÔLE EMPLOI

A votre service tous les jours de 9h à 12h

Depuis janvier 2009 un Point Relais Emploi est à votre disposition à l'accueil de la Communauté de Communes Sèvre, Maine et Goulaine à La Haye Fouassière.

Ouvert tous les jours de 9h à 12h - Les demandeurs d'emploi peuvent consulter les offres d'emploi à partir d'un poste informatique - Initiation possible pour les personnes inexpérimentées - Une imprimante est à leur disposition - Ils peuvent également déposer un CV en direction des entreprises de la communauté de communes.



LE SERVICE DU TAUPIER

- Service **gratuit** organisé par la communauté de communes Sèvre, Maine & Goulaine.
- Inscription en mairie sur un simple appel téléphonique en indiquant notamment **la superficie à traiter**.
- Nous communiquons la liste des demandeurs le **vendredi matin** à la communauté de communes, pensez à vous inscrire en début de semaine.
- La société détentrice du marché la **FDGDON** passe à votre domicile la semaine suivante (en cas d'absence de votre part il laisse un avis de passage).



INTERCOMMUNALITÉ

SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Du 25 au 30 mai 2009, le service Environnement de la Communauté de Communes Sèvre, Maine & Goulaine organisera diverses animations gratuites.

L'association TOUBITRI déplacera son bus à impériale jusqu'au coeur des communes pour vous proposer des animations et répondre à vos questions sur le tri sélectif et le compostage.

A chacun de ses arrêts un jardin brésilien sera reconstitué et sera accompagné d'une exposition sur les plantes de ce pays.

Les animations auront lieu de 14h à 20h (14h-16h scolaires - 16h-20h tout public)

- lundi 25 mai - bourg de St Fiacre sur Maine,
- mardi 26 mai - Place de la Mairie à Haute-Goulaine,
- jeudi 28 mai - Parking devant la Communauté de Communes à la Haye-Fouassière,
- vendredi 29 mai - Parking près des écoles - Château-Thébaud.



Le mercredi 27 mai à 14h30, la communauté de communes organise une visite du site de traitement des ordures ménagères et des sacs de tri à Arc en Ciel à Couëron et d'une unité de compostage des déchets verts située à proximité.

Le déplacement en car est pris en charge par la communauté de communes (départ aux alentours de 13h30 - durée de la visite 2h).

Inscriptions obligatoires auprès de la communauté de communes : 02.40.54.86.66

Cette semaine sera clôturée par une conférence sur le jardinage écologique le **vendredi 29 mai** à 20h30 à la salle de la Tour de Château-Thébaud.



MODIFICATION DES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Dans le cadre de la mise en régie des déchèteries depuis le 1^{er} avril 2009, nous modifions les heures d'ouverture au public afin d'améliorer le service des usagers :

- ouverture en alternance des déchèteries de Haute-Goulaine et La Haye Fouassière les lundis et mercredis,
- ouverture une 1/2 journée de plus le vendredi sur chaque déchèterie.

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Haute-Goulaine	14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
La Haye-Fouassière	9h-12h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h